Sous-section 1.—Conseil National de Recherches1.

Créé par le gouvernement fédéral en décembre 1916, le Conseil honoraire consultatif de Recherches scientifiques et industrielles, comme il s'appela d'abord, se trouva sérieusement entravé à ses débuts par le manque d'outillage et de laboratoire. Les seuls laboratoires de recherche de quelque importance existant alors au Canada étaient ceux des universités où de nombreuses recherches de grande valeur étaient alors en cours mais dont le travail était souvent écour é par le manque de fonds. Le Conseil National de Recherches entreprit de remédier à ce défaut dans les cas particuliers urgents en fournissant l'outillage spécial ou les techniciens nécessaires. La rareté d'hommes à formation scientifique dont souffrait alors le pays conduisit à la création de bourses de post-gradués pour travaux de recherche dans les universités. Des comités consultatifs furent aussi créés dans quelquesunes des branches les plus importantes de la science et de la technologie afin que le Conseil pût bénéficier de l'expérience de ces spécialistes dans l'expansion de ses diverses activités.

Depuis 1924, le travail du Conseil a pris de l'expansion, principalement par la création de nombre de comités de recherches devant entreprendre des investigations sur des problèmes majeurs dont quelques-uns étaient d'importance nationale. Des arrangements furent d'abord pris pour poursuivre en collaboration des recherches dans les laboratoires des ministères fédéraux et provinciaux et ceux des universités. Plus récemment des moyens ont été pris pour permettre au Conseil de poursuivre ses travaux de recherches avec son propre personnel, dans ses propres laboratoires, d'un caractère plus ou moins temporaire, et on a commencé la construction des laboratoires de recherches nationales où il est espéré que le Conseil pourra remplir dignement les différents mandats qui lui sont confiés par la loi du Conseil des Recherches (voir page 954 de l'Annuaire de 1930).

Organisation et personnel.—Le Conseil lui-même se compose de 15 membres qui, tous à l'exception du président, sont nommés pour trois ans et servent sans rémunération. Ses membres se recrutent parmi les spécialistes en sciences, les directeurs des universités et des industries, et les représentants des différents départements gouvernementaux intéressés dans des recherches scientif ques ou industrielles.

Le premier officier exécutif du Conseil est son président. Lui sont directement responsables le secrétaire-trésorier en charge du personnel administratif et les directeurs des différentes divisions professionnelles. Les divisions établies jusqu'à date par le Conseil sont celles de chimie, physique, biologie et informations des recherches. Les trois premières s'occupent activement de travaux de laboratoire. La division de recherches et d'informations a charge de la bibliothèque du Conseil et de ses publications, y compris le "Canadian Journal of Research", du service de bibliographie et de condensation, des études économiques et des enquêtes techniques. D'autres divisions peuvent être organisées si le besoin en surgit.

Edifices et outillage. — Les dix premières années de son existence, les bureaux du Conseil National de Recherches se trouvaient dans l'édifice Ouest du Parlement à Ottawa. Au commencement de 1927 lorsqu'on les déménagea dans un local plus adéquat situé dans le quartier commercial de la ville, on profita de l'occasion our

¹ Préparé par F. E. Lathe, directeur des Renseignements, Conseil National de Recherches, Ottawa. Une liste des publications du Conseil National de Recherches est donnée au chapitre XXIX.